

Cours de relations collectives: *La représentation patronale dans le secteur à profit social*

Frédéric Clerbaux – Conseiller juridique

24 Avril 2018



UNION DES ENTREPRISES A PROFIT SOCIAL

Fédération patronale

C'est quoi une fédération d'employeurs?

Des noms?



Structure de l'exposé

- Présentation de l'UNIPSO
- L'Entreprise à profit social
- Les relations collectives dans le secteur à profit social



UNIPSO: Union des entreprises à profit social



UNIPSO

- **Une organisation patronale intersectorielle...**
 - > Défense des intérêts de ses membres
 - > Outil d'analyse et d'expertise
 - > Centre de projets
- **... représentative du secteur à profit social en Wallonie...**
 - > 9.000 institutions, 200.000 travailleurs
 - > 18% de la valeur ajoutée
- **... pour la défense d'un modèle social...**
 - > Solidarité
 - > Accessibilité
 - > Emancipation
- **... comme acteur de la concertation**
 - > Partenaire social intersectoriel



Secteurs

8 secteurs statutaires :

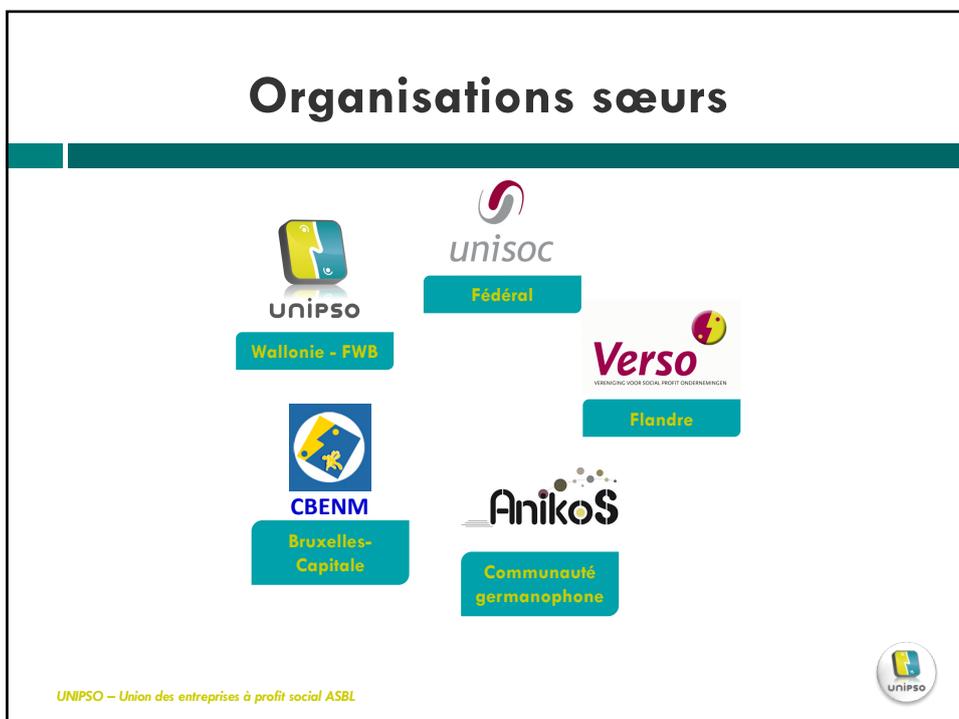
- > Hôpitaux (CP 330)
- > Établissements et services de santé (CP 332)
- > Services d'aide et de soins à domicile (CP 318)
- > Établissements et services d'éducation et d'hébergement (CP 319)
- > Entreprises de travail adapté (CP 327)
- > Secteur socioculturel (CP 329)
- > Enseignement (152/225)
- > Organisations d'actions sociales (CP 337)



Membres



Organisations sœurs



UNIPSO

Patron et secteur « non-marchand», une antinomie?

OUI:

- Origine du secteur (charité et solidarité)
- Importance du bénévolat de gestion
- Implication des travailleurs (par ex modèle coopératif)
- Objet social tourné vers l'humain

UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



UNIPSO

Patron et secteur « non-marchand», une antinomie?

NON:

- Gestion d'argent public et privé
- Nécessité d'être rentable
- Gestion des ressources humaines
- Complexité administrative (gestion des subsides, de l'infrastructure,...)
- Gestion du projet (impulsion)

UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



L'entreprise à profit social



L'entreprise à profit social

- > Une entreprise
- > Qui développe des services répondant à des besoins essentiels de la population (*soins de santé, hébergement des personnes handicapées, aide à domicile, éducation ou accueil de la petite enfance...*)
- > Qui poursuit une finalité non lucrative
- > Qui bénéficie en partie des ressources collectives afin de garantir la qualité et l'accessibilité financière de ses services à la population.



Caractéristiques des entreprises à profit social

- > Recours à d'autres types de **ressources** que la vente pour couvrir les coûts de production (norme arbitraire : prix de vente couvre moins de 50% des coûts de production)
- > **Finalité** non lucrative (réaliser du profit et des bénéfices mais pas de rémunération du capital -> statut juridique)
- > Nature des **activités** (biens quasi collectifs dont la production ne peut être assurée par le seul marché traditionnel dans l'intérêt de la collectivité)



Distinction avec le secteur marchand

- > Entreprises où les investisseurs disposent des droits de propriété (décision et dividende) en contrepartie du risque pris
- > >< Entreprises et organisations qui poursuivent une finalité sociale et défendent l'intérêt général:
 - > Celui qui met l'argent n'est pas nécessairement le décideur (cf. principe un homme, une voix)
 - > Production de biens et services « sociaux »
 - > Plaidoyer et défense de valeurs et de droits fondamentaux
 - > Gestion et processus de production « sociaux ».



Synthèse

	Secteur privé		Secteur public	
	A but lucratif	A but non lucratif	A but lucratif	A but non lucratif
Ressources marchandes	1	2	3	4
Ressources mixtes	5	6	7	8
Ressources non marchandes	9	10	11	12

	Secteur privé		Secteur public	
	A but lucratif	A but non lucratif	A but lucratif	A but non lucratif
Ressources marchandes	TP,VW	Coop,SFS	?	
Ressources mixtes	Entr privées financement public	ASBL, mutuelles, ETA	Proximus	Bpost,SNCB
Ressources non marchandes	?	ASBL	?	Services publics

Conclusions

- > Le secteur à profit social est composé à la fois d'entreprises privées et publics
- > Les entreprises du secteur à profit social ont souvent des ressources mixtes mais peuvent parfois n'avoir que des ressources marchandes (SFS) ou non marchandes (aide à la jeunesse)
- > Des entreprises « commerciales » peuvent avoir des actionnaires publics (Bpost – Etat belge actionnaire à 99,9%)
- > Les entreprises commerciales bénéficient également de ressources non marchandes (aides à l'emploi, intérêts non réductions d'impôts)



Le secteur à profit social cela coûte cher?

- > OUI car, dans la plupart des cas, il faut en investissement public (sous forme de subsides, de mise à disposition d'infrastructures,...)
- > NON car
 - > permet d'assurer une accessibilité de la population à des services essentiels
 - > il y a un retour sur l'investissement



Le secteur à profit social cela coûte cher?

1M€ investit	Production (M€)	Valeur ajoutée (M€)	Emploi (Nbre)
Enseignement	1,1	0,95	15,8
Services de santé	1,34	0,78	13,2
Secteur associatif	1,6	0,77	16,4
Commerce de voitures	1,17	0,63	11,7
Construction	1,7	0,57	10,2
Industrie pharmaceutique	1,1	0,57	3



Débat Marchand – Non marchand

Une Maison de repos va se construire à Rochefort

2 possibilités sont soumises au Conseil communal:

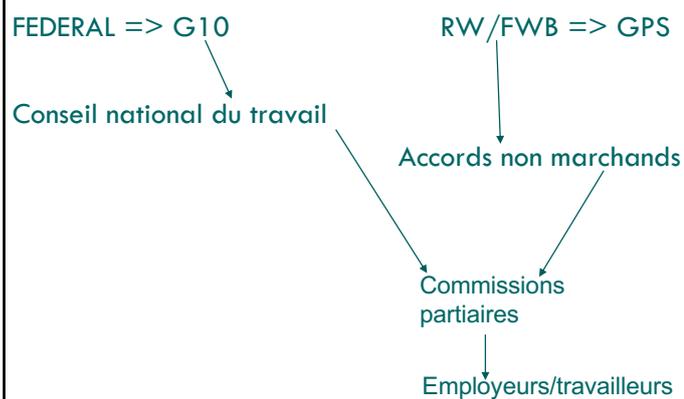
- ▣ Ouvrir le projet au marchand
- ▣ Investir au niveau de la commune ou du CPAS qui en assurera la gestion

➔ Trouvez 4 arguments pour construire votre position



La concertation sociale régionale dans le secteur à profit social

La concertation sociale dans le secteur à profit social



La concertation sociale dans le secteur à profit social

- Quelles pourraient être les revendications des:
 - Organisations syndicales (la Droite)
 - Organisations patronales (la Gauche)

UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



Les accords du secteur « non-marchand »

- Quelle est la particularité de la concertation sociale dans le secteur à profit social?

UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



Les accords du secteur « non-marchand »

- Régionalisation des CP (évolution de la Belgique)
- Volonté des OS d'aligner vers le haut les barèmes et d'améliorer les conditions de travail
- Réaction des employeurs: limiter le coût, structurer le financement, garantir la paix sociale

UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



Les accords du secteur « non-marchand »

- 1^{ers} accords NM RW et FWB: 2000-2006:
 - Harmonisation barémique
 - Harmonisation des travailleurs PRC (ex-APE)
 - Aménagement de fin de carrière (plan Tandem)
 - Amélioration des conditions de travail des ouvriers (ex.: jour de carence)
 - Formation (essentiellement travailleurs à insérer)
- **Au niveau patronale:** peu de structuration, bcp de monde (ex: 5 fédés de planning) pour +/- 100 emplois, étiquette patronale à assumer, pour les OS uniquement rôle d'expert

UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



Les accords du secteur « non-marchand »

- 2èmes Accords NM RW/FWB: 2007-2009:

RW

- Valorisation des heures inconfortables
- Concertation sociale (délégué inter-centres)
- Octroi de jours de congé et création d'emplois

FWB

- Poursuite de l'harmonisation barémique

- **Au niveau patronale:** rôle de l'UNIPSO >, intégration de tous les emplois, pas de mesures compliquées à mettre en oeuvre

UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



Les accords du secteur « non-marchand »

- Derniers accords NM RW/FWB: 2010-2011:

RW FWB

- Complément PFA + prime exceptionnelle

- **Au niveau patronale:** mesure en faveur de la formation: première mesure « patronale »

UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



6^{ème} réforme de l'Etat

- Transfert de compétences:
 - AVIQ: gestion paritaire de nouvelles compétences (santé, handicap, , famille)
 - Au niveau wallon: GPS: groupe des 10 wallon: pacte pour l'emploi et la formation